

Prévention des risques

Les actions de la Ville pour prévenir et gérer les risques majeurs afin de garantir votre sécurité.

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Il s'agit un risque qui présente une faible fréquence d'apparition mais peut avoir une gravité importante impliquant de lourdes conséquences humaines, matérielles et environnementales. Ces risques peuvent être d'ordre naturels ou technologiques.

→ **M'INFORMER SUR LES RISQUES**

→ **COMMENT RÉAGIR EN CAS D'INCIDENT MAJEUR ?**

Que fait la Ville pour vous protéger ?

Élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Le PCS prévoit et organise l'ensemble des mesures à mettre en œuvre sur la commune en cas de risque majeur. Il est un outil de référence de gestion de crise et notamment il tient compte du Plan Particulier d'Intervention arrêté par l'État pour les activités de la gare de triage Drancy - Le Bourget.

Le PCS est activé par le maire sur l'ensemble du territoire communal pour tout risque majeur nécessitant un

renforcement et une coordination exceptionnelle des services de la Ville. La Préfecture est immédiatement informée de son déclenchement. Cette dernière peut déclencher [en complément le plan Orsec \(Organisation de la Réponse de Sécurité Civile\) à l'échelle départementale.](#)

L'alerte SMS pour vous informer


Les Drancéens peuvent s'abonner aux alertes SMS de la Ville depuis 2018 pour être informés en temps réel des incidents à la gare de triage et des grands risques majeurs. Il est nécessaire de disposer d'un compte citoyen sur Drancy.fr pour s'y abonner.

En cas de risque majeur ou météorologique, un suivi est également assuré sur les réseaux sociaux de la commune.

[→ INSCRIPTION À L'ALERTE SMS](#)

[→ FACEBOOK](#)

[→ TWITTER](#)



MAIRIE DE DRANCY
Place de l'Hôtel de ville - BP 76
93701 Drancy Cedex

HORAIRES :
Du lundi au vendredi de 9h à 17h30
Le jeudi jusqu'à 19h30
Le samedi de 9h à 12h

Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ce que vous souhaitez activer

[Personnaliser](#)